



Hôpitaux Civils
de Colmar

CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES DES HOPITAUX CIVILS DE COLMAR

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE



ANNÉE
2024-2025



IFMEM Hôpitaux Civils de Colmar 39, avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX
Secifmem.ecoles@ch-colmar.fr / 03 89 12 43 21

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE (IFMEM)	5
1.1	PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL.....	5
1.2	PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	6
1.3	LA DEMARCHE QUALITE	6
1.4	LES INTERVENANTS	6
1.5	LES LOCAUX	7
2	PERSONNELS DE L'IFMERM	8
2.1	EQUIPE DE DIRECTION.....	8
2.2	EQUIPE PEDAGOGIQUE	8
2.3	EQUIPE ADMINISTRATIVE.....	8
3	LE MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE – ACTIVITES ET COMPETENCES 10	
3.1	DEFINITION DU MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE	10
3.2	DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION	10
4	FINALITES DE LA FORMATION	11
5	PRINCIPES DE LA FORMATION	13
5.1	LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	13
5.2	LES METHODES D'APPRENTISSAGE	13
5.3	L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE	14
5.4	VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION	14
6	CONCEPTION DE LA FORMATION	14
6.1	CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFMEM DE COLMAR	14
6.2	LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES	14
6.3	A QUI S'ADRESSE LA FORMATION.....	15
6.4	LES ETUDIANTS	16
6.5	LES FORMATEURS	16
6.6	LES INTERVENANTS	16
6.7	LES PROFESSIONNELS DE SANTE	17
7	FORMES DES ENSEIGNEMENTS	18
8	ORGANISATION DE LA FORMATION	19
8.1	L'ORGANISATION SEMESTRIELLE	19
8.2	L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE	19
8.3	LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES.....	20
8.4	LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE	27
9	FORMATION CLINIQUE EN STAGE	30
9.1	MODALITES PEDAGOGIQUES.....	30
9.2	LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION.....	30

9.3	LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFMEM.....	31
9.4	LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE....	32
9.5	AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE	32
9.6	LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE	33
10	VALIDATION - CERTIFICATION	35
10.1	VALIDATION DES COMPETENCES.....	36
10.2	COMMISSION SEMESTRIELLE D'ATTRIBUTION DES CREDITS	36
10.3	DROITS DES ETUDIANTS	37
10.4	DEVOIRS DES ETUDIANTS.....	38
10.5	ANNEXE I. MODALITES D'EVALUATIONS SPECIFIQUES A L'IFMEM DE COLMAR	39
10.6	ANNEXE II. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2024/2025	49
10.7	ANNEXE VI. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFMEM DE COLMAR	50



JE PEUX FAIRE UNE ERREUR, TU PEUX FAIRE UNE ERREUR,



ENSEMBLE, NOUS POUVONS EN FAIRE LE MEILLEUR

LA DÉCLARATION DE CHACUN
PEUT AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS

DEPOSEZ VOS FICHES
D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES



1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE (IFMEM)

1.1 PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL

Au Centre du territoire alsacien, le Centre de Formation des Professions Paramédicales comprenant notamment l'Institut de Formation de Manipulateurs en Electroradiologie Médicale est implanté sur le site des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) dans une infrastructure architecturale moderne et lumineuse particulièrement propice à la formation.

En Centre Alsace, les Hôpitaux Civils de Colmar c'est :

- une Direction commune avec le Centre Hospitalier de Guebwiller, le Centre Hospitalier de Munster, l'Hôpital Intercommunal de Soultz-Issenheim et l'Hôpital Intercommunal d'Ensisheim-Neuf-Brisach,
- l'établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire 11 composé de 10 établissements dont un établissement médico-social,
- 3865 personnels non médicaux et 361 personnels médicaux répartis sur 3 sites :
Le Centre pour Personnes Agées, Pasteur 2 et l'Hôpital Pasteur,
- 1300 lits et places, 302 534 consultations, 715 589 passages aux urgences adultes et pédiatriques,
- 135 191 examens d'imagerie¹.

La proximité de l'IFMEM avec les HCC favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles et permet d'adapter le parcours de l'étudiant en stage pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques.

L'accent est mis sur un *accompagnement individuel personnalisé de chaque étudiant* : parcours de stage, rencontre avec les professionnels et les formateurs sur le terrain de stage, suivi de l'acquisition des éléments de compétences, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs....

De multiples partenariats par *convention d'universitarisation* sont réalisés notamment avec la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé de Strasbourg, ainsi que l'Université de Haute-Alsace. L'IRMEM est une filière de formation représentée au sein du Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formation Publics Alsaciens des Professions de Santé (IFPAPS).

De multiples projets sont menés chaque année tel le déploiement de nouvelles méthodes pédagogiques dont la simulation en santé et le numérique en santé.

La Direction et l'ensemble du personnel du CFPP sont attentifs au bien-être et la qualité de vie au Centre de formation.

Une ouverture vers des thérapies alternatives est proposée aux étudiants, à savoir : cours d'initiation voire expérimentation, réflexologie plantaire, hypnose, sophrologie, aromathérapie.

¹ Memento HCC 2022

1.2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre de Formation des Hôpitaux Civils de Colmar est situé rue du Docteur BETZ à 10 minutes de la gare.

Il regroupe la Formation Continue, le Centre de Documentation des HCC et quatre formations paramédicales :

- L'IFMERM (Institut de Formation des Manipulateurs d'électroradiologie médicale) avec un capacitaire maximal de 40 étudiants en première année de formation, ce capacitaire sera variable selon les besoins du territoire,
- L'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) avec un quota de 160 étudiants en première année de formation,
- L'IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants) avec une capacité d'accueil de 70 élèves,
- L'IFIBO (Institut de Formation d'Infirmiers de Bloc Opératoire) avec une capacité d'accueil de 40 élèves par promotion.

1.3 LA DEMARCHE QUALITE

Le Centre de Formation des Professions Paramédicales (CFPP) est engagé dans une démarche qualité depuis plusieurs années et dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain augmentant ainsi leur employabilité.

La politique qualité s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des apprenants, des stagiaires, des tutelles, des partenaires de stage, des référentiels de formation et des textes règlementaires.
- Améliorer la satisfaction des étudiants et des intervenants.
- Répondre au mieux aux attentes des tutelles et des partenaires.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leurs avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueil sont utilisés :

- Echange avec l'équipe pédagogique ou administrative,
- Bilans de semestres ou d'années,
- Participation des délégués à la section relative à la vie étudiante,
- Déclaration d'évènements indésirables.
- Les intervenants sont également sollicités régulièrement.

Les critères sont :

- La qualité de la vie institutionnelle,
- La qualité de l'accompagnement pédagogique,
- La qualité de l'accompagnement administratif,
- La qualité de la transmission des informations aux étudiants,
- La qualité du suivi médical,
- L'expression des employeurs,
- L'expression des intervenants,
- Les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées.

1.4 LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée :

- de formateurs permanents : des professionnels diplômés d'Etat ou DTS de manipulateur en électroradiologie médicale, de cadres de santé issus de la filière MERM qui exercent à temps plein ou à temps partiel. Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent, sous l'autorité du Directeur, à la réalisation des missions de l'institut,
- d'intervenants extérieurs.

1.5 LES LOCAUX

Le Centre de Formation dispose :

- ❖ De locaux destinés aux divers enseignements :
 - 3 amphithéâtres : AMPHI 1 (170 places) AMPHI 2 et 3 (250 places chacun),
 - 7 salles de 30 places réservées aux enseignements théoriques dont deux salles attribuées à la formation continue du personnel des H.C.C.,
 - 2 salles de 80 places,
 - 5 salles de 60 places,
 - 7 salles de 12 places,
 - 1 bloc opératoire,
 - 1 salle informatique pour les étudiants du CFPP,
 - 1 salle informatique pour les étudiants MERM avec le logiciel MYRIAN® de la société INTRASENSE sur 14 postes,
 - 1 salle d'études pour les étudiants,
 - 1 salle de détente nommée « Bulle »,
 - 1 salle consultation de médecine préventive, d'accompagnement psychologique,
 - 9 salles d'enseignement in situ des activités de soins dont des salles réservées aux pratiques spécifiques relevant de la pédiatrie, du bloc opératoire et de la manutention,
 - 2 salles dédiées à la méthode pédagogique de simulation en santé dont 1 équipée de mannequins de moyenne-fidélité,
 - 1 plateau technique spécifique pour les étudiants MERM avec les équipements de radiologie conventionnelle situé sur le site du CPA des HCC.
- ❖ D'un Centre de Documentation et d'Informations (CDI) disposant d'outils informatiques avec accès à Internet,
- ❖ D'une cafétéria ouverte sur un jardin privatif,
- ❖ D'un espace d'affichage réservé aux étudiants,
- ❖ De vestiaires avec douche,
- ❖ D'un parking au sein du Centre de Formation réservé au personnel et intervenants du CFPP et d'un parking partagé avec le personnel et la clientèle de l'hôpital sous vidéo-surveillance,
- ❖ D'un garage à vélo.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel des HCC suivant des modalités définies.

2 PERSONNELS DE L'IFMERM

2.1 EQUIPE DE DIRECTION

Directeur de Soins de l'IFMERM
Adjoint de la Direction et Responsable de filière

2.2 EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les recrutements sont en cours pour la rentrée 2024-2025 puis 2025-2026.

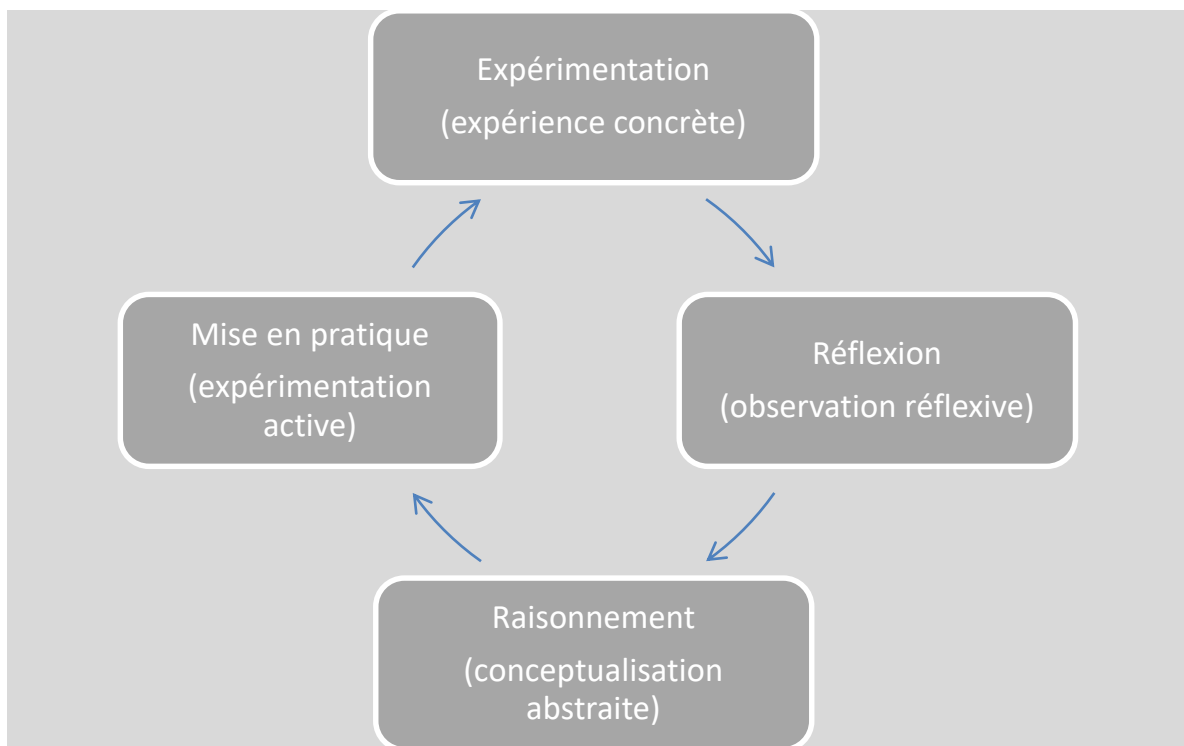
2.3 EQUIPE ADMINISTRATIVE

Secrétariat

Personnes ressources au service des filières de formation du CFPP :

- **Accueil**
- **Documentalistes**
- **Technicien Numérique**
- **Référent Santé CFPP**
- **Référents RGPD**
- **Comité Qualité**
- **Référents Handicap**

PROCESSUS D'ACQUISITION DE COMPETENCES



3 LE MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE – ACTIVITES ET COMPETENCES

3.1 DEFINITION DU MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE

Article 1^{er} L 4351-1 du Code de la santé publique stipule :

« Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute habituellement sous la responsabilité et la surveillance d'un médecin en mesure d'en contrôler l'exécution et d'intervenir immédiatement, des actes professionnels d'électroradiologie médicale (...). Les manipulateurs d'électroradiologie médicale exercent sur prescription médicale. »

Le cas échéant, le manipulateur d'électroradiologie médicale intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale mise en œuvre au cours de la préparation ou de la réalisation des actes exposant aux rayonnements ionisants.

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent :

- ✓ à la prévention,
- ✓ au dépistage,
- ✓ au diagnostic,
- ✓ au traitement et à la recherche.

Les actes professionnels sont définis dans la partie réglementaire du Code de la Santé Publique par les articles R 4351-1 à R 4351-3 et les activités du manipulateur en électroradiologie médicale sont définies par l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat¹,

- ✓ Accueil de la personne soignée et recueil des données.
- ✓ Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.
- ✓ Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.
- ✓ Exploitation, gestion et transfert des données et images.
- ✓ Mise en œuvre des mesures de radioprotection.
- ✓ Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.
- ✓ Organisation des activités et gestion administrative.
- ✓ Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.
- ✓ Formation et information des professionnels et étudiants.
- ✓ Veille professionnelle et recherche.

C'est à partir de ces activités principales que les dix compétences professionnelles nécessaires et exigibles pour l'exercice du manipulateur en électroradiologie médicale ont été déterminées².

3.2 DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

DEFINITIONS :

La compétence c'est la capacité à **utiliser ses connaissances** et ses savoir-faire **pour maîtriser une situation professionnelle**³.

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en Electroradiologie Médicale – Annexe I

² Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en Electroradiologie Médicale – Annexe II

³ INSEP Consulting

La compétence est la **prise d'initiatives** et de **responsabilités** de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...].

La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur **des connaissances acquises et les transforme**, avec d'autant plus de force que **la diversité des situations** augmente [...].

La compétence est **la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs** autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité¹.

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

Le référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes² :

Cinq compétences COEUR DE MÉTIER	Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales
C1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.	C6. Conduire une relation avec la personne soignée.
C2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.	C7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
C3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.	C8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
C4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.	C9. Informer et former
C5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins	C10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

4 FINALITES DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale vise l'acquisition des 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

Le référentiel de formation des M.E.R.M a pour objet de **professionnaliser le parcours** de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments des 10 compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

¹ ZARAFIAN Philippe. *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique*. Rueil-Malmaison. Editions Liaisons, 1999.

² Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale – Annexe II

L'étudiant est amené à **devenir responsable et réflexif**, un **praticien autonome**, c'est-à-dire un professionnel **capable d'analyser toute situation de santé**, de **prendre des décisions dans les limites de son rôle** et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il **établit son portefeuille de connaissances et de compétences** et prépare son projet professionnel.

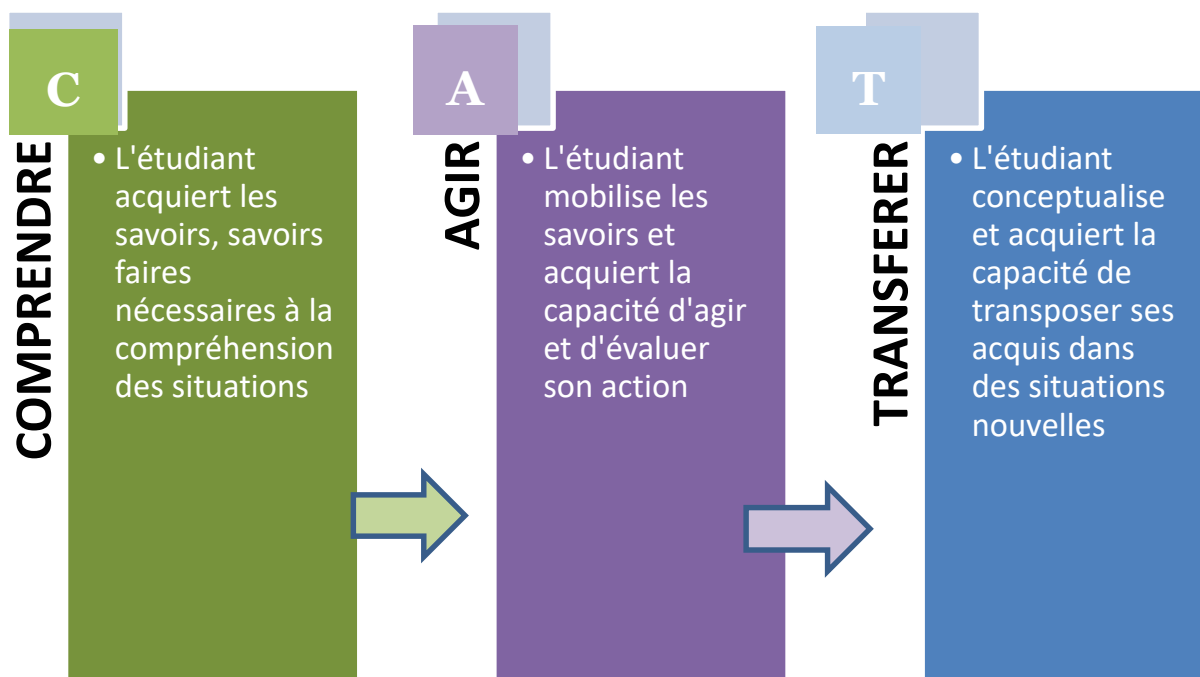
L'étudiant **apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle** qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés ont acquis les éléments théoriques et pratiques des compétences requises pour l'exercice MERM. Ils sont capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. Le développement des compétences se poursuivra tout au long de l'exercice professionnel.

5 PRINCIPES DE LA FORMATION

PRINCIPES PEDAGOGIQUES



5.1 LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Des situations professionnelles apprenantes choisies avec des professionnels en activité sont utilisées comme moyens pédagogiques et analysées avec l'aide de professionnels expérimentés à l'IFMEM et en stage.

Les étudiants construisent leur savoir à partir de l'étude de ces situations en faisant des recherches documentaires, en mobilisant les connaissances acquises, en confrontant les résultats de leur analyse et de leur réflexion à celles des professionnels.

5.2 LES METHODES D'APPRENTISSAGE

De nombreuses méthodes d'apprentissage sont proposées aux étudiants avec une orientation marquée par des séquences pédagogiques en présentiel avec des intervenants experts dans les différents domaines de compétences nécessaires dans l'exercice du MERM notamment :

- ✓ Activités techniques et de soins en situation simulée, soit en travaux dirigés, soit en salle de pratique, sur des plateaux techniques mis à disposition par l'établissement support.
- ✓ Scénarios de situation de prise en charge en soins selon méthodologie de Simulation en Santé : Observation clinique, situation relationnelle...avec usage de mannequin de moyenne fidélité, acteurs (anciens étudiants ayant suivi une unité optionnelle au cours de leur formation)...

5.3 L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE

L'Analyse de Situation ou d'Activités Rencontrées (ASAR) vise à développer la posture réflexive de l'étudiant et constitue un critère d'attribution des crédits du stage pour chaque semestre. Un guide est transmis à l'étudiant lui permettant de progresser sur les 6 semestres au regard des finalités de formation citées précédemment et dans le développement des 10 compétences professionnelles.

5.4 VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Au cours de la formation, les étudiants peuvent compléter leur cursus de formation initiale notamment par des initiations à des activités telles que l'aromathérapie ou des techniques diagnostiques et thérapeutiques spécifiques faisant l'objet d'une attestation de suivi des enseignements selon des cahiers des charges établis avec nos partenaires.

6 CONCEPTION DE LA FORMATION

6.1 CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFMEM DE COLMAR

Pour permettre à l'étudiant(e) de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de MERM, la conception pédagogique de l'IFMEM de Colmar repose sur trois paliers d'apprentissage, clefs de voûte de la formation qui sont :



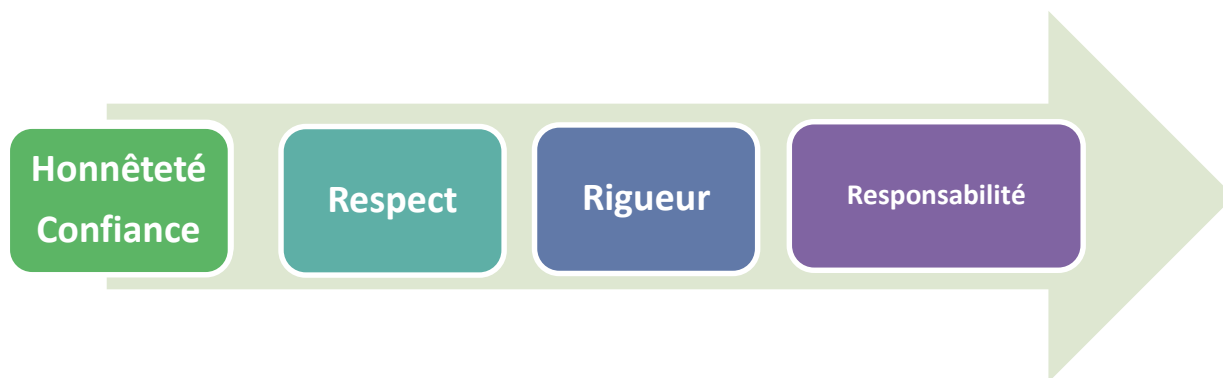
Pour l'équipe pédagogique, les axes prioritaires de la formation sont :

- ❖ La **sécurité** et la **qualité des soins** aux personnes prises en charge,
- ❖ Le **savoir professionnel** au cœur de la réflexion du MERM,
- ❖ L'analyse des pratiques et la **posture réflexive**,
- ❖ L'**alternance** IFMEM/Stages et la collaboration avec les professionnels de santé.

6.2 LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir et applicables par les étudiants, les intervenants et les équipes pédagogiques et administratives sont :



❖ **Honnêteté – Confiance :**

Faire preuve d'honnêteté envers soi et les autres suppose d'être fidèle à ses obligations, ses engagements dans les actes et les paroles et d'agir avec franchise envers soi et les autres pour maintenir une relation de confiance.

❖ **Respect des règles institutionnelles, déontologiques, éthiques :**

Le respect se définit comme le sentiment de considération à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose en lui reconnaissant sa valeur.

Il s'agit de ne pas lui porter atteinte.

Le Respect est le fondement de toute relation entre soi-même et les Autres : personnes soignées, les étudiants, les équipes administratives et pédagogiques, les intervenants, les partenaires des structures d'accueil, etc.

❖ **Rigueur :**

Est rigoureux, celui qui du point de vue professionnel, individuel et institutionnel, s'engage, persévère et prend des décisions éclairées.

Pour ce faire, il dit, explicite et argumente ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.

❖ **Responsabilité professionnelle :**

C'est l'obligation ou la nécessité morale de répondre ou de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

La responsabilité professionnelle concerne le respect de la réglementation.

Elle est un devoir à l'égard de tous les acteurs du système de santé.

Ces valeurs sont basées sur les valeurs humanistes et permet une professionnalisation de qualité.

6.3 A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

La formation s'adresse à des adultes qui ont choisi d'acquérir des compétences et une identité professionnelle de manipulateur en électroradiologie médicale.

Se former demande à l'étudiant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long des 6 semestres de formation en vue de construire son projet professionnel :

- ✓ Il acquiert des connaissances,
- ✓ Il développe des capacités professionnelles,
- ✓ Il développe des postures professionnelles,
- ✓ Il dispense des soins dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques,
- ✓ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des actes, activités que requièrent l'exercice de MERM et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est demandé à l'étudiant :

- ✓ Un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'IFMEM et en stage,
- ✓ Le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment,
- ✓ L'assiduité aux cours et en stage.

6.4 LES ETUDIANTS

Ils sont acteurs de leur formation, capables de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner, de s'engager dans **une recherche de qualité de soin**.

Ils développent et acquièrent des compétences grâce aux interactions avec les différents professionnels de santé rencontrés à l'institut et en formation clinique, et aux interactions avec les personnes prises en soins.

Ils sont des professionnels en devenir, capables de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, de les faire évoluer, de leur donner du SENS et de construire leur identité professionnelle MERM.

En adéquation avec le dispositif réglementaire et tout au long des 6 semestres de formation, l'étudiant a la possibilité de :

- Proposer des thématiques pour les unités d'enseignements optionnels,
- Participer à des ateliers d'approfondissement des techniques d'interventions en imagerie médicale diagnostique, thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles et d'acquisition de connaissances,
- Emettre des souhaits de stage en lien avec son projet professionnel.

6.5 LES FORMATEURS

Ils mettent en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'IFMEM.

Ils dispensent un enseignement professionnel actualisé et utilisent des méthodes pédagogiques diversifiées et participatives ; ils mettent en œuvre un accompagnement pédagogique pour que l'étudiant puisse :

- Comprendre, s'approprier et transférer ses connaissances,
- Acquérir les pratiques professionnelles,
- Analyser ses acquis et ses difficultés,
- Construire son parcours de formation.

Ils évaluent l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en IFMEM.

Ils collaborent avec les maîtres et tuteurs de stage.

6.6 LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs fixés avec les formateurs, les intervenants non permanents participent à la formation des étudiants en rapport avec leurs compétences spécifiques et leurs expériences professionnelles selon les besoins des apprenants et des unités d'enseignement.

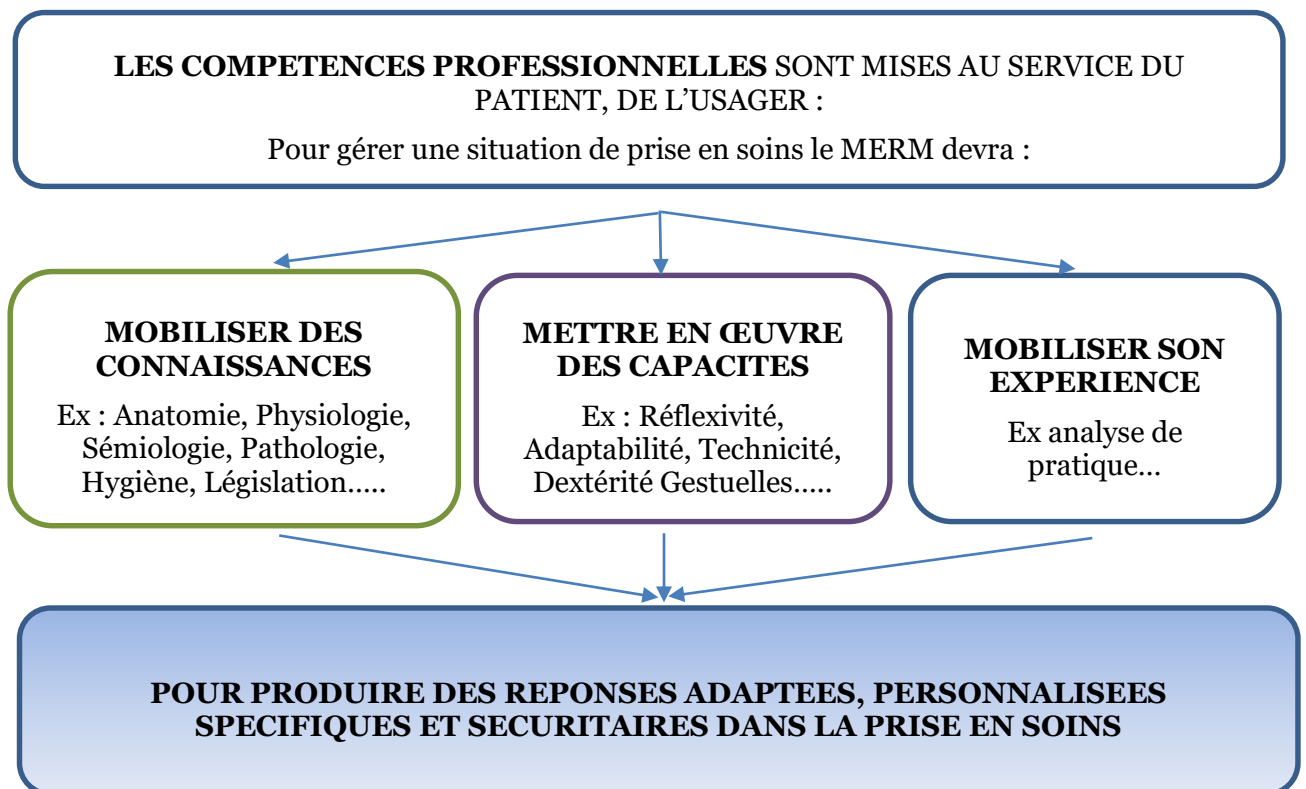
Les enseignements universitaires sont assurés par des personnels enseignants dans les universités ou des intervenants extérieurs, appartenant aux catégories suivantes :

- Des enseignants en fonction dans l'une des Universités : enseignants-chercheurs ou enseignants du second degré en fonction dans l'Université, des professeurs des Universités praticiens hospitaliers (PU-PH), des professeurs des universités non praticiens hospitaliers (PR), des maîtres de conférence non praticiens hospitaliers (MCF), des maîtres de conférence universitaires praticiens hospitaliers (MCU PH), des praticiens hospitalo-universitaires (PHU), ou des chefs de cliniques des Universités – assistants des hôpitaux (CCA), et des assistants hospitalo-universitaires (AHU),
- Des praticiens hospitaliers,
- Des intervenants extérieurs aux Universités (chargés d'enseignement vacataires ou agents temporaires vacataires recrutés en raison de leurs compétences par l'institut),
- Des personnels de l'institut, des formateurs permanents ou occasionnels, autorisés à dispenser des heures comptabilisées dans les enseignements universitaires.

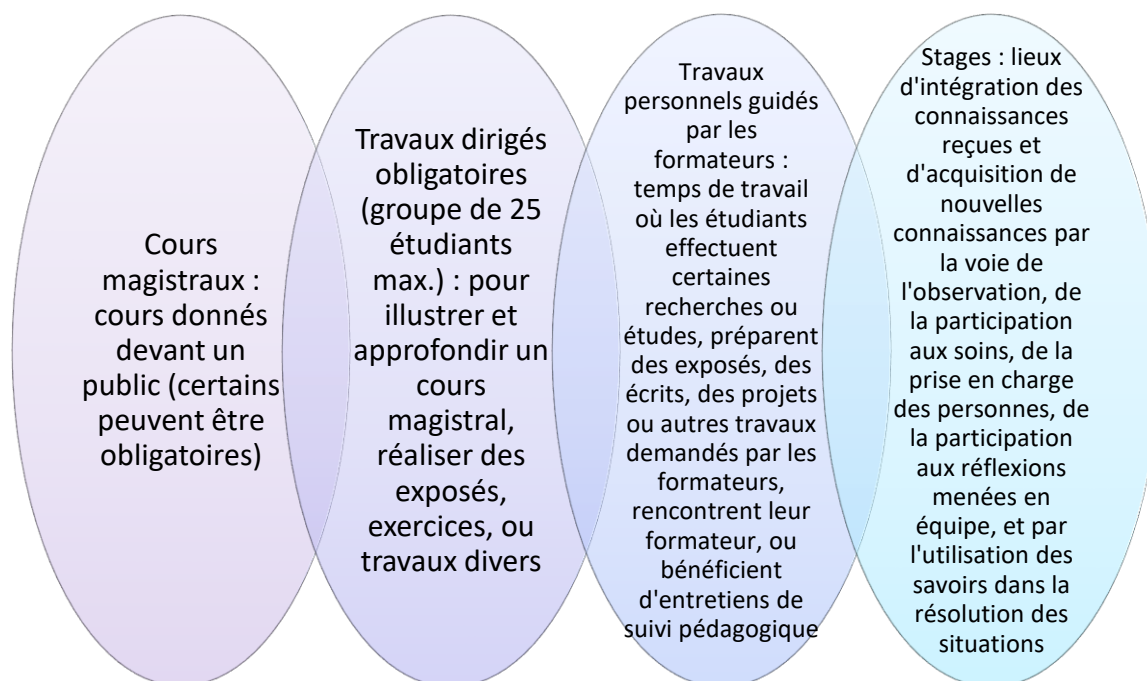
6.7 LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFMEM et les professionnels des secteurs hospitaliers et extrahospitaliers privés ou publics, du domaine sanitaire ou social, accompagnent l'étudiant dans sa professionnalisation.

Le dispositif de formation proposé par le Centre de Formation vise à l'acquisition de compétences professionnelles afin que les étudiants MERM puissent au terme de leur formation être diplômés afin de :



7 FORMES DES ENSEIGNEMENTS



A l'IFMEM de Colmar :

Des cours magistraux requièrent la présence obligatoire et une attention soutenue de l'étudiant car ils servent de support aux travaux dirigés, travail personnel dirigé, travaux pratiques réalisés en groupes restreints dans une perspective d'acquisition et/ou mobilisations de connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues.

Le caractère obligatoire est notifié à l'étudiant sur le planning prévisionnel du semestre.

Plusieurs organisations de travaux dirigés sont mises en œuvre (groupe de 5 à 15 étudiants) pour favoriser les apprentissages, l'expression des étudiants et l'accompagnement pédagogique.

Lors des travaux personnels guidés, des guides (révision, pré requis...) sont remis aux étudiants par les formateurs **afin de favoriser les apprentissages**, mobiliser les acquis et préparer des séances pédagogiques.

L'étudiant s'engage à assister aux diverses séquences pédagogiques mises en œuvre soit en présentiel ou à distance :

- Cours Magistraux CM,
- Travaux dirigés TD,
- Travaux pratiques TP,
- Travail personnel Guidé TPG,
- Simulation en santé SM,
- Regroupement en formation clinique
- Suivi pédagogique.

L'étudiant s'engage à réaliser l'ensemble des travaux demandés au cours de sa formation clinique et théorique et d'effectuer un travail personnel régulier et soutenu dès le début de sa formation, qu'il s'agisse d'une organisation pédagogique en présentiel ou à distance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale, régionale ou locale.

L'étudiant qui n'exploite pas les moyens pédagogiques mis à sa disposition et ne réalise pas le travail d'apprentissage requis compromet la réussite de son projet de formation professionnel de manipulateur en électroradiologie médicale.

8 ORGANISATION DE LA FORMATION

8.1 L'ORGANISATION SEMESTRIELLE

La formation est structurée en six semestres, soit deux semestres par an.

L'acquisition des dix compétences s'acquiert au cours des six semestres.

Selon le référentiel de formation, chaque semestre est consacré au développement plus particulier d'une ou plusieurs compétences.

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire **d'Unités d'Enseignement (U.E.)**.

Ces connaissances théoriques, gestuelles, organisationnelles, techniques et relationnelles sont nécessaires dans la prise en soins des patients et usagers lors de la formation clinique et lors de l'acquisition des éléments des 10 compétences attendues pour l'exercice professionnel de manipulateur en électroradiologie médicale.

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée¹ :

- De la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- De l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;
- Des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation ».

8.1.1 Le dispositif de validation des Unités d'Enseignements et de l'acquisition des compétences attendues :

Les Unités d'Enseignement (U.E) font l'objet d'évaluations semestrielles (cf. annexe I) selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage.

L'équipe pédagogique mène une réflexion en continu sur l'amélioration du dispositif de validation par la mutualisation des épreuves. Un règlement des examens est transmis aux étudiants par le biais du règlement intérieur ainsi que des outils facilitateurs pour le bon déroulement des épreuves.

Une consultation des copies sur demande de l'étudiant est possible selon l'organisation interne de l'IFMERM et sous réserve du respect des consignes par l'étudiant.

8.2 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFMERM : Référent d'unité d'enseignement – Référent de stage – Référent de conseiller de Mémoire de Fin d'Etudes - Suivi pédagogique individuel.

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale – Article 9

8.2.1 Le formateur référent d'unité d'enseignement

Chaque unité d'enseignement correspond à un **domaine de savoirs** spécifiques qui déterminent les partenariats avec l'Université dans le processus LMD (Licence, Master, Doctorat) dont font partie les professions paramédicales :

- Champ 1 : Sciences Humaines Sociales et Droit
- Champ 2 : Sciences de la Matière et de la Vie, Sciences Médicales
- Champ 3 : Sciences et Techniques, Fondements et Méthodes en Imagerie Médicale, Diagnostique et thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles
- Champ 4 : Sciences et Techniques, Interventions en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles
- Champ 5 : Outils et Méthodes de travail
- Champ 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle

Ces Unités d'Enseignement sont organisées et gérées par des formateurs référents permanents.

8.2.2 Le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant

Le suivi pédagogique est organisé durant une année universitaire. L'étudiant est informé du nom du formateur référent de son suivi pédagogique pour l'année. Les coordonnées professionnelles de ce dernier sont transmises à l'étudiant. Un suivi pédagogique collectif est organisé en début de chaque cursus annuel. Un entretien pédagogique est organisé à l'issue de chaque période de stage.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique, soit à l'initiative de l'étudiant, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

8.3 LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation l'étudiant va acquérir de manière progressive par l'enseignement clinique MERM en stage et à l'Institut de formation les éléments de 10 compétences professionnelles nécessaires à l'exercice MERM.

En fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

- ❖ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques, techniques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement et les lieux de stages.
- ❖ **Dispenser** les actes et techniques d'interventions en imagerie médicale diagnostique et thérapeutique, radiothérapie et explorations fonctionnelles selon la progressivité de la formation et de la réglementation professionnelle.
- ❖ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles.
- ❖ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les Unités d'Enseignement des différents semestres.
- ❖ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

8.3.1 Les objectifs généraux en semestres 1 et 2

Tout au long du semestre 1 et 2, l'étudiant va acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'**acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement en mobilisant l'unité intégrative plus spécifique avec la ou les compétences à acquérir :

- Pour le semestre 1 :

Le semestre 1 ne comprend pas d'unité intégrative spécifique mais les contenus sont préparatoires à la mise en stage et permet l'appropriation des compétences progressivement.

- Pour le semestre 2 :

La compétence 1 : « Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser ».

L'unité intégrative 6.1.S2 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs-faire en lien plus spécifiquement avec la compétence 1 citée ci-dessus.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de mobiliser les ressources, les savoirs et savoirs faire acquis dans les UE par semestre en lien avec une ou plusieurs compétences :

8.3.1.1 Au cours du semestre 1

En lien avec la compétence 1 : *Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser*

UE	Intitulé	Ects
2.4.S1	Biologie cellulaire et moléculaire	1
2.5.S1	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire	2
3.11.S1	Concepts de soins et raisonnement clinique	1

En lien avec la compétence 2 : *Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins*

UE	Intitulé	Ects
2.1.S1	Anatomie générale et des membres	2
2.11.S1	Physique fondamentale	2
3.1.S1	Physique appliquée : introduction aux techniques d'imagerie et numérisation	2
3.2.S1	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique	3
4.1.S1	Techniques de soins	2
4.4.S1	Explorations radiologiques de projection	2

En lien avec la compétence 4 : *Mettre en œuvre les règles et pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public*

UE	Intitulé	Ects
3.8.S1	Radioprotection : principes fondamentaux, radiobiologie	3

En lien avec la compétence 5 : *Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins*

UE	Intitulé	Ects
3.10.S1	Hygiène et prévention des infections	2

En lien avec la compétence 6 : *Conduire une relation de soins avec la personne soignée*

UE	Intitulé	Ects
1.1.S1	Psychologie, sociologie et anthropologie	1

8.3.1.2 Au cours du semestre 2

En lien avec la compétence 1 : *Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités de soins à réaliser*

UE	Intitulé	Ects
2.6.S2	Physiologie, Sémiologie et pathologies digestives et uro-néphrologiques	2

En lien avec la compétence 2 : *Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins*

UE	Intitulé	Ects
2.2.S2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen, pelvis)	2
3.4.S2	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée	2
3.6.S2	Physique appliquée et technologie en radiothérapie	2
3.9.S2	Pharmacologie – Les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques	2
4.1.S2	Techniques de soins	1
4.4.S2	Explorations radiologiques de projection	2

En lien avec la compétence 7 : *Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles*

UE	Intitulé	Ects
1.2.S2	Santé publique et économie de la santé	2
1.3.S2	Législation Ethique et Déontologie	2

En lien avec la compétence 10 : *Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles*

UE	Intitulé	Ects
5.2.S2	Méthode de travail et techniques de l'Information et de la Communication	2

8.3.2 Les objectifs généraux en semestres 3 et 4

Tout au long des semestres 3 et 4, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition **de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

- Pour le semestre 3 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 4 : « Mettre en œuvre les règles et pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public ».

La compétence 5 : « Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins ».

L'unité intégrative 6.2.S3 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2 -4 et 5 citées ci-dessus.

- Pour le semestre 4 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 6 : « Conduire une relation avec la personne soignée »

L'unité intégrative 6.2.S4 va permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2 et 6 citées ci-dessus.

8.3.2.1 Au cours du semestre 3

En lien avec la compétence 1 : *Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser*

UE	Intitulé	Ects
2.7.S3	Physiologie, Sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL	2
2.10.S3	Oncologie	1

En lien avec la compétence 2 : *Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins*

UE	Intitulé	Ects
2.3.S3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central	3
3.3.S3	Physique appliquée et technologie en remnographie	2
4.5.S3	Explorations scanographiques	2
4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire	2

En lien avec la compétence 3 : Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique

UE	Intitulé	Ects
4.8.S3	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	2

En lien avec la compétence 6 : Conduire une relation avec la personne soignée

UE	Intitulé	Ects
4.2.S3	Relation de soin et communication avec la personne soignée	2

En lien avec la compétence 9 : Informer et former

UE	Intitulé	Ects
1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie anthropologie	2

8.3.2.2 Au cours du semestre 4 :

En lien avec la compétence 1 : Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser

UE	Intitulé	Ects
2.8.S4	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphériques et psychiatriques	2
2.9.S4	Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique	2

En lien avec la compétence 2 : Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins

UE	Intitulé	Ects
3.5.S4	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques	1
4.5.S4	Explorations scanographiques	2
4.6.S4	Explorations en remnographie	2
4.9.S4	Radiothérapie externe et curiethérapie	2
4.11.S4	Explorations d'électrophysiologie et d'ultrasons	2

En lien avec la compétence 10 : Rechercher et traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

UE	Intitulé	Ects
5.3.S4	Initiation à la recherche	2

8.3.3 Les objectifs généraux des semestres 5 et 6

Tout au long des semestres 5 et 6, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

- Pour le semestre 5 :

La compétence 2 : « Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins ».

La compétence 3 : « Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique ».

La compétence 4 : « Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public ».

La compétence 5 : « Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins ».

L'unité intégrative 6.2.S5 et l'unité d'enseignement 6.3 vont permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 2-3-4-5 citées ci-dessus.

- Pour le semestre 6 :

La compétence 7 : « Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles ».

La compétence 8 : « Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé ».

La compétence 9 : « Informer et former ».

La compétence 10 : « Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles ».

L'unité intégrative 6.4.S6 et l'unité d'enseignement 6.5.S6 vont permettre la mobilisation des ressources, savoirs et savoirs faire en lien plus spécifiquement avec les compétences 7-8-9-10 citées ci-dessus.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

8.3.3.1 Au cours du semestre 5 :

En lien avec la compétence 2 : *Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins*

UE	Intitulé	Ects
4.6.S5	Explorations en remnographie	2
4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie	2
4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
4.12.S5	Spécificités de la prise en charge du nouveau-né et de l'enfant en explorations radiologiques et remnographiques	1

En lien avec la compétence 4 : *Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public*

UE	Intitulé	Ects
4.15.S5	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public	2

En lien avec la compétence 5 : *Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins*

UE	Intitulé	Ects
4.13.S5	Démarche qualité et gestion des risques	2

8.3.3.2 Au cours du semestre 6 :

En lien avec la compétence 2 : *Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins*

UE	Intitulé	Ects
4.7.S6	Imagerie vasculaire et interventionnelle	3

En lien avec la compétence 8 : *Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé*

UE	Intitulé	Ects
4.14.S6	Organisation de l'activité et interprofessionnalité	1

8.3.4 L'unité optionnelle

Elle est réalisée en semestre 6 dans le cadre de l'UE 6.6.S6 pour une valeur d'1 Ects. Les étudiants peuvent proposer des thématiques. Elles sont soumises à l'équipe pédagogique et validées par la Direction de l'IFMERM. Les thèmes retenus et les modalités organisationnelles (nombre d'étudiants minima et maxima...) sont définis par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la Direction de l'IFMERM en fonction des ressources pédagogiques et matérielles disponibles.

Les étudiants se répartissent dans les groupes et thématiques définies selon des critères établis par les étudiants de la promotion concernée.

8.3.5 L'anglais

Ces enseignements sont organisés du semestre 1 à 6, en lien avec l'UE 5.1 et la répartition des crédits européens correspond à 1 Ects par semestre soit au total 6 Ects :

En lien avec la compétence 10 : « Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles »

- ❖ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé
- ❖ Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais

Les cours sont réalisés en présentiel avec un(e) professeur d'anglais.

L'UHA au travers du pôle Formation et Certification(ForCe) de son service commun Learning Center met à la disposition de l'IFMERM des tests de positionnement en anglais qui permettent d'évaluer la compréhension orale (listening) et la compréhension écrite (use of English) des étudiants en vue de constituer des groupes de niveaux. L'évaluation est réalisée avec l'Oxford Online Placement Test qui permet le tri par niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Les tests de positionnement sont réalisés en partenariat avec l'Université de Haute Alsace au sein des locaux du Centre de Formation des Professions Paramédicales et dans le cadre d'une convention de partenariat.

8.4 LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE

8.4.1 Plateforme dédiée

Deux plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des étudiants¹ :

MyKomunoté®

Extension du logiciel Forméis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunoté est une plateforme interactive permettant à l'étudiant d'avoir accès à :

- Son planning individualisé,
- Aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo),
- Son relevé de notes,
- La présentation de ses affectations de stage pour l'année,
- Des informations sur les stages passés ou à venir,
- Au remplissage de son e-portfolio.

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Forméis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique du CFPP. A l'heure actuelle, le télétravail est impossible avec ce logiciel.

Google Workspace® (ex-GSuite For Education®)

Cette plateforme de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'information dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complets. L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur.

Le formateur et l'étudiant peuvent y avoir accès du CFPP ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment de débit (pour les visioconférences notamment).

Projet Voltaire

Le projet Voltaire permet un parcours personnalisé de développement des compétences rédactionnelles et orthographiques à partir de tests de positionnement en expression linguistique française réalisés à la rentrée des étudiants.

Cet accompagnement pédagogique individualisé doit contribuer à prévenir une rupture de formation.

¹ Les frais financiers en lien avec l'usage de ces outils/plateformes numériques sont à la charge du CFPP et ne sont pas répercutés auprès des apprenants.

8.4.2 Outils de communication à distance

L'option « messagerie » du logiciel MyKomunoté® n'ayant pas été retenue comme usage quotidien de messagerie, le CFPP utilise la messagerie Gmail® du Google Workspace® **pour échanger prioritairement** avec les étudiants.

Google Workspace® permet en outre de :

- Echanger des documents, sans souci de poids du document,
- Réaliser un travail collaboratif à distance en travaillant à plusieurs sur le même document,
- Echanger en visioconférence via Meet® pour la réalisation d'un cours, soit avec un intervenant extérieur, soit avec un formateur permanent du CFPP par le biais des Classroom®,
- Echanger en visioconférence entre étudiants, la visioconférence étant limitée à 250 participants tout intervenants confondus,
- Tchater entre formateurs et étudiants ou simplement entre étudiants,
- Transmettre des documents par le biais des Classroom® ou du Drive®,
- Réaliser des questionnaires, des bilans, des évaluations en ligne via des documents Google Forms®.

Les étudiants peuvent également communiquer avec l'équipe administrative, la Direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique par le biais de la messagerie institutionnelle **Zimbra®**.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée : ch-colmar.fr pour Zimbra® et cfpp-colmar.fr pour Gmail®.

Une adresse Gmail® en cfpp-colmar.fr est systématiquement créée en début de formation pour l'ensemble des apprenants. L'adresse ainsi que les différents accès logiciels sont désactivés après leur départ.

Les outils utilisés au sein du CFPP permettent donc aux étudiants d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

8.4.3 Mise à disposition des étudiants de matériel informatique adapté

Depuis la rentrée de janvier 2021, le CFPP bénéficie de 20 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants du CFPP.

Les ordinateurs portables sont prêtés à tout étudiant qui en fera la demande contre caution. Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®) est installé sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

CARTOGRAPHIE DES STAGES



Le Centre de Formation des Professions Paramédicales travaille avec plus de 150 lieux de stage.

9 FORMATION CLINIQUE EN STAGE¹

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance (cf. annexe II) entre l'IFMEM et différents lieux de prise en charge de patients et d'usagers.

La formation des étudiants MERM est fondée sur une approche par compétences. De fait, elle implique la nécessité d'un accompagnement, d'une évaluation, par les professionnels de santé. **Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.**

Différents outils sont proposés et mis à la disposition de l'étudiant comme facteurs facilitants du bon déroulement des différentes périodes de formation clinique.

La formation clinique représente 60 Ects pour 2100 heures de stage répartis comme suit :

DOMAINES	ECTS	SEMESTRES					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
Enseignements cliniques	60	6	8	8	12	12	14

Un minimum de 42 semaines de stage est prévu selon des typologies obligatoires citées au chapitre 9.5. Il est laissé à la libre appréciation de l'IFMEM de proposer des orientations d'affectation complémentaires pour les 18 semaines restantes à réaliser en tenant compte notamment des capacitaires d'accueil en stage.

9.1 MODALITES PEDAGOGIQUES

- ❖ L'enseignement clinique des étudiants MERM s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation (cf. annexe II).
- ❖ Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

9.2 LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants de :

- Acquérir des connaissances,
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- Exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,

¹ Annexe III de l'Arrêté du 14 juin 2012 modifié par arrêté du 9 septembre 2020 relatif au Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie médicale

- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- Dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation connus des personnes qui guident les étudiants,
- Dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont préparés en amont du stage et supervisés par le référent pédagogique en S1 et S2, à la demande de l'étudiant en S3 et S4 selon parcours de formation, en lien avec la professionnalisation et les éléments de compétences restant à acquérir pour les S5 et S6.

Ils sont négociés par l'étudiant avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci et peuvent être réajustés tout au long du stage. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio et l'E-portfolio de l'étudiant.

Les stages sont organisés en alternance avec des périodes d'enseignement à l'IFMERM :

*La conception qui fonde la pédagogie de l'alternance est celle d'une intégration organisée de deux systèmes, celui de l'école et du travail dans une interface et non dans un face à face.*¹

9.3 LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFMEM

Les objectifs institutionnels en formation clinique doivent permettre à l'étudiant, après avoir pris connaissance des spécificités du terrain de stage, **de s'inscrire dans une démarche progressive** de prise en charge multidisciplinaire d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les objectifs institutionnels en formation clinique seront transmis progressivement tout au long du parcours de formation et de l'évolution des réflexions pédagogiques à l'issue des bilans des étudiants et des partenaires de la formation clinique conduisant à l'évolution du projet pédagogique.

L'étudiant doit être capable :

- De connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, de cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé,
- De prendre en charge progressivement des personnes en soins de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle quels que soient le mode, l'environnement technique et le lieu d'exercice,
- D'élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un public.

¹ Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING.

² GHT : Groupements Hospitaliers de Territoires

9.4 LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L' IFMERM des Hôpitaux Civils de Colmar offre la possibilité aux étudiants de faire leurs stages au sein des services de soins des H.C.C. (cf. annexe III) et des établissements sanitaires situés dans les trois GHT² d'Alsace et GHT limitrophes, d'autres régions de France avec lesquels des conventions de stage tripartites seront signées.

Les étudiants seront affectés dans des sous-groupes de stage afin de tenir compte des capacités d'accueil selon des typologies en tension tout en garantissant à l'issue du cursus un parcours diversifié, adapté à l'acquisition des compétences et répondant aux exigences réglementaires.

Des groupes de travail composés de formateurs permanents et des professionnels du secteur sanitaire accueillant des étudiants MERM mèneront une réflexion commune sur l'encadrement et l'évaluation en stage et l'amélioration continue de la qualité de la formation.

9.5 AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE

Les affectations en stage des étudiants sont déterminées par :

- L'application du référentiel de formation de juin 2012 modifié qui précise que huit types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins. Sur la durée de la formation **la durée minimum de stage** dans chaque typologie de stage est définie comme suit :

Typologie	Durée en semaines
Stage de soins en unité clinique	3
Stage d'imagerie de projection	6
Stage de scanographie	6
Stage de d'imagerie par résonance magnétique	6
Stage d'imagerie vasculaire et interventionnelle	3
Stage de radiothérapie	6
Stage de médecine nucléaire	6
Stage d'explorations électrophysiologiques ou d'échographies	3
Stage optionnel	3

- La négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFMEM et les responsables de l'encadrement des stages
- L'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage
- Le projet professionnel de l'étudiant
- Le thème du Mémoire de Fin d'Etudes
- Le lieu d'habitation de l'étudiant
- Les demandes spécifiques de l'étudiant

9.6 LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE

Pour aider l'étudiant dans l'acquisition des actes, activités et techniques de soins et d'activités MERM, des séquences pédagogiques dites "Travaux Pratiques" en tenue professionnelle et avec utilisation de matériels pédagogiques spécifiques : mannequin, dispositifs médicaux, sont organisées tout au long des semestres (cf. annexe VI).

- ❖ Démonstration par un professionnel
- ❖ Manipulation de matériels spécifiques par les étudiants
- ❖ Manipulation gestuelle de techniques de soins par chaque étudiant
- ❖ Manipulation gestuelle de techniques de soins par un étudiant et observation par les pairs

Les enseignements théoriques et pratiques seront réalisés en partenariat avec les formateurs permanents de la filière des soins infirmiers, des aides-soignants, des infirmiers de bloc opératoire mais également les professionnels spécialisés des HCC.

Les équipes en interfiliarité du CFPP participent, de fait de leurs qualification, aux enseignements de suivants :

- ✓ Gestes et postures – manutention : organisme SIFAM
- ✓ Gestes et soins d'urgences : formateurs FGSU niveau 2 par conventionnement avec le CESU 68
- ✓ Gestion de l'environnement application des règles comportementales au sein d'un bloc opératoire,
- ✓ Gestion de l'environnement aseptique
- ✓ Numérique en santé : technicien numérique avec DU numérique en santé
- ✓ Simulation en santé : formateurs formés dans la construction de scénari, préparation, déroulement et débriefing.....



10 VALIDATION - CERTIFICATION

L'ARRETE DU 14 JUIN 2012 MODIFIE RELATIF AU DIPLOME D'ETAT DE MANIPULATEUR EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE :

CERTIFICATION

Article 8¹ – Le diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- ✓ 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- ✓ 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Les 120 crédits européens sont répartis par semestre selon les organisations suivantes :

DOMAINES	ECTS	SEMESTRES (nombre d'UE)					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
UE Sciences Humaines Sociales Droit	7	1	2	1			
UE Sciences de la Matière et de la Vie, Sciences Médicales	21	4	2	3	2		
UE Sciences et Techniques, Fondements et Méthodes en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles	21	4	3	1	1	1	
UE Sciences et Techniques, Interventions en Imagerie Médicale Diagnostique et Thérapeutique, Radiothérapie et Explorations Fonctionnelles	39	2	3	4	4	6	2
UE Outils et Méthodes de travail	10	1	2	1	2	1	1
UE Intégration des Savoirs et Postures Professionnelles	21		1	1	1	2	2
UE Optionnelle	1						1
TOTAL	120	12	13	11	10	10	6

Article 25² – Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

- La validation de l'ensemble des unités d'enseignement dont les unités d'intégration ;
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation ;
- La validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

¹ Arrêté du 14 juin 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale

² Ibid

10.1 VALIDATION DES COMPETENCES

Article 9¹ – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;
- Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Article 17² - Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique (soit 210 h) ;
- Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;
- Avoir mis en œuvre les éléments de compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- Avoir réalisé des actes et activités liées au stage effectué.

10.2 COMMISSION SEMESTRIELLE D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Article 18³ –Les crédits de formation sont attribués par une commission semestrielle d'attribution des crédits sous la présidence du directeur de l'IFMERM.

A l'IFMERM de Colmar, un règlement intérieur est mis en place sur les règles de nomination, de fonctionnement de cette commission. Une décision de nomination des membres est effectuée chaque année par le directeur de l'IFMERM et elle est portée à la connaissance des membres de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'institut.

Le nombre d'Ects associé à chaque unité d'enseignement correspondant au coefficient utilisé pour le calcul de la moyenne générale par semestre.

L'attribution des crédits en stage est soumise à des conditions prévues par la réglementation en vigueur notamment dans le respect d'un crédit par semaine de stage.

Le passage en année supérieure est validé par le jury semestriel de fin de scolarité à l'issue des sessions de rattrapage de chaque semestre. Les résultats du semestre 6 sont communiqués aux étudiants après la proclamation des résultats par le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

¹ Ibid

² Ibid

³ Ibid

DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les droits et les devoirs des étudiants sont stipulés dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et dans le règlement intérieur du CFPP et applicable à l'ensemble des filières de formation. L'étudiant en prend connaissance au début de chaque année de formation et bénéficie d'une présentation en promotion plénière et d'un exemplaire transmis individuellement par voie informatique.

10.3 DROITS DES ETUDIANTS

A l'IFMERM:

Dispositif de formation :

- Bénéficier, dans le cadre du suivi pédagogique, d'un accompagnement individualisé durant toute la formation,
- Avoir accès au Centre de Documentation médicale et paramédicale,
- Utiliser les locaux et le matériel à des fins pédagogiques,
- Avoir accès aux éléments constitutifs de son dossier scolaire après autorisation du Directeur de l'IFMERM,
- Avoir la possibilité d'interrompre ou arrêter sa formation,
- Avoir la possibilité de demander la suspension temporaire des études (Césure) selon des modalités réglementaires et institutionnelles

Communication – Représentativité

- Solliciter un entretien avec le Directeur de l'IFMER ou son représentant,
- Etre assurés de la confidentialité de leur parcours de formation vis-à-vis de tiers (parents, employeur),
- Etre représentés et s'exprimer soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus au cours de chaque 1er trimestre scolaire, au sein de la gouvernance de l'IFMERM,
- Etre représentés et s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentants titulaires et suppléants élus lors de rencontres avec la Direction et les formateurs référents de semestres,
- Etre représentés ou s'exprimer individuellement lors des bilans de semestre,
- Se regrouper dans le cadre de l'organisation de leur choix,
- Bénéficier d'un espace d'affichage respectant les modalités énoncées dans le règlement intérieur,
- Bénéficier du droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

EN STAGE :

- Exprimer des souhaits de stage qui peuvent être validés en fonction de ses acquisitions attendues dans son parcours de formation,
- Bénéficier d'un encadrement de qualité lui permettant d'atteindre ses objectifs de formation,
- Bénéficier d'une prise en charge en cas d'accident d'exposition au sang ou d'accident de travail.

Suivi médical et vaccination

Au cours de sa scolarité, l'étudiant bénéficiera d'une consultation médicale préventive. Il a la possibilité de solliciter un rendez-vous auprès du médecin du CFPP. Tout évènement nécessitant un suivi médical ou la mise en œuvre de dispositions particulières sera transmis à l'étudiant sous réserve que la Direction soit informée par la structure d'accueil et/ou l'étudiant.

10.4 DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les étudiants sont tenus de respecter :

A l'IFMERM :

- Le règlement intérieur,
- Les valeurs professionnelles énoncées dans le projet pédagogique,
- La discrétion et le secret professionnel,
- Les principes de la formation énoncés dans le présent document,
- L'organisation des activités pédagogiques en présentiel et/ou distanciel,
- Produire les travaux demandés dans le cadre de la formation dont les Analyses des Situations ou Activités Rencontrées (ASAR),
- L'engagement personnel dans la participation aux séquences pédagogiques en présentiel et/ou distanciel et dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour le développement des éléments de compétences requis en formation,
- Le matériel et les ouvrages prêtés,
- La tenue professionnelle nécessaire lors des enseignements en salle de démonstration,
- Le droit à l'image et à la propriété intellectuelle,
- L'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

EN STAGE :

- La convention de stage,
- La tenue professionnelle nécessaire et adaptée à l'activité du lieu de stage,
- Produire les travaux demandés par les partenaires de la formation clinique,
- Produire les Analyses de Situations et d'Activités Rencontrées (ASAR) en formation clinique,
- Le contrat et la charte d'utilisation du portfolio,
- Les mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment le secret professionnel et le devoir de réserve,
- Les instructions des responsables des structures d'accueil,
- Produire les travaux demandés dans le cadre de la formation,
- Le droit à l'image et l'interdiction de l'usage d'appareils permettant de photocopier, photographier autrui,
- L'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

10.5 ANNEXE I. MODALITES D'EVALUATIONS SPECIFIQUES A L'IFMERM DE COLMAR

SEMESTRE 1

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
1	UE 1.1.S1 Psychologie Sociologie Anthropologie	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances avec analyse de situation
1	UE 2.4.S1 Biologie moléculaire et cellulaire	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 2.10.S1 Oncologie	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.5.S1 Physiologie générale pathologies ostéo articulaires	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs Permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.11.S1 Physique fondamentale	20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.1.S1 Physique appliquée techniques d'imagerie	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 3.2.S1 Physique appliquée techniques d'imagerie	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Intervenants Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 3.10 S1 Hygiène et prévention infections	Sur 20	A déterminer	Compensation entre les 2 UE	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances+ exercices pratiques
1	UE 3.11 S1 Concepts et raisonnement clinique	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique professionnelle
3	UE 3.8.S1 Radiobiologie, Radioprotection	20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 4.1.S1 Techniques de Soins	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Mise en situation simulée
2	UE 4.4.S1 Techniques de Soins	20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite et mise en situation simulée
1	UE 5.1.S1 Anglais	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Intervenants	Présence et Participation active
6	UE 6.7.S1 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle		Evaluation des compétences en stages

SEMESTRE 2

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 1.2.S2 Santé publique et Economie de la santé	Sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 1.3.S1 Législation Ethique et Déontologie	Sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.2.S2 Anatomie du tronc	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.6.S2 Physiologie, sémiologie et pathologies digestives et uro-néprologiques	sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.4.S2 Physique appliquée et technologie médecine nucléaire, radiothérapie interne vectorisée	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.6.S2 Physique appliquée et technologie en radiothérapie	sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 3.9.S2 Pharmacologie générale, médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 4.1.S2 Soins techniques	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Exercice en simulation
1	UE 4.3.S2 Gestes et Soins d'Urgences	V	21h	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présence et participation active aux ateliers FGSU
2	UE 4.4.S2 Explorations radiologiques de projection	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissance et mise en situation simulée
1	UE 5.1.S2 Anglais	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Intervenants	Présence et participation active
2	UE 5.2.S2 Méthode de travail - TIC	Sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Formateurs permanents	Présentation orale d'un support numérique
1	UE 6.1.S2 Evaluation situation clinique	Sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Formateurs permanents	Travail écrit avec présentation orale situation de soin
8	UE 6.7.S2 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle		Evaluation des compétences par les tuteurs

SEMESTRE 3

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 1.1.S3 Psychologie, Pédagogie, Sociologie Anthropologie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 2.3.S3 Anatomie tête cou système nerveux	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.7.S3 Physiologie, sémiologie pathologies vasculaires, cardiaques respiratoires Orl	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 2.10.S3 Oncologie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 3.3.S3 Physique appliquée et technologie remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 4.2.S3 Relation de soin et communication avec la personne soignée	sur 20	A déterminer	NON	Groupes restreints	Formateurs permanents	Jeux de rôles situations de soins
2	UE 4.5.S3 Explorations scanographiques	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite et mise en situation simulées

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.8.S3 Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 4.10.S3 Exploration et traitements en médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 5.1.S3 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Evaluation écrite de connaissances
3	UE 6.2.S3 Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Travail écrit avec présentation orale
8	UE 6.7.S3 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

SEMESTRE 4

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 2.8.S4 Physiologie, sémiologie pathologies système nerveux et psychiatrie	sur 20	A déterminer	OUI	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	UE 2.9.S4 Physiologie sémiologie pathologies endocriniennes, reproduction gynécologie obstétrique	sur 20	A déterminer		Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 3.5.S4 Physique appliquée technologie ultrasonographie et explorations fonctionnelles	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 4.5.S4 Explorations scanographiques	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.6.S4 Explorations en remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.9.S4 Radiothérapie externe et curiethérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	UE 4.11.S4 Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 5.1.S4 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Intervenants	Traduction écrite en français d'un article professionnel
2	UE 5.3.S4 Initiation à la recherche	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
3	UE 6.2.S4 Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Travail écrit d'une analyse de situation professionnelle et présentation orale
12	UE 6.7.S4 Stages		Scolarité	Non	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stages


SEMESTRE 5

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
1	UE 3.7.S5 Réseaux d'images et de données	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances et exercices pratiques
2	UE 4.6.S5 Exploration en Remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Evaluation écrite de connaissances et mise en situation simulée
2	UE 4.9.S5 Radiothérapie Externe et Curiethérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box® pour les QCM
2	UE 4.10.S5 Explorations et traitements en médecine nucléaire	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite des connaissances
1	UE 4.12.S5 Spécificité PEC nouveau-né et enfant en explorations radiologiques et remnographie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle Travail écrit à réaliser pendant le stage	Formateurs permanents	Evaluation orale des connaissances
1	UE 5.1.S5 Anglais	sur 20	A déterminer	NON	Groupe restreint	Intervenants	Présentation orale d'un article professionnel
3	UE 6.2.S5 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents Intervenants	Analyse de situation professionnelle avec présentation orale
12	UE 6.7 Stages	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

SEMESTRE 6

ECTS	INTITULE UE	Notation	DUREE	Compensation	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	UE 4.7.S6 Imagerie vasculaire et interventionnel	sur 20	A déterminer	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	UE 4.14.S6 Organisation de l'activité et interprofessionnalité	sur 20	A déterminer	NON	Ecrit individuel	Formateurs permanents et Professionnels de terrain	Travail écrit sur l'organisation du travail à partir d'un stage
1	UE 5.2 S 6 Anglais	sur 20	Scolarité	NON	Individuelle	Professeurs d'anglais	Abstract du mémoire de fin d'études
2	UE 6.4.S6 Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie	sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Travail écrit à partir situation vécue en stage
8	UE6.5.S6 Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle	sur 20	A déterminer	NON	A déterminer	Directeur de mémoire Professionnel expert	Mémoire de Fin d'Etude avec travail écrit et argumentation orale
1	UE 6.6.S6 Optionnelle	Sur 20	A déterminer	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Rapport oral
14	UE 6.7.S6 Stage	V ou N/V	Scolarité	NON	Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des compétences en stage

10.6 ANNEXE II. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2024/2025

 <p>Hôpitaux Civils de Colmar</p> <p>Centre de Formation des Professions Paramédicales</p> <p>IFMERM</p>	<p>PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT IFMERM 2024 / 2025</p> <p>Rentrée MERM : Lundi 02/09/2024</p>	Réf SEO :	T9N0-1
		Version :	V 1
		Date :	26/11/2023

SEMESTRE 1														SEMESTRE 2																						
Septembre 2024					Octobre 2024					Novembre 2024					Décembre 2024					Janvier 2025					Février 2025				Mars 2025				Avril 2025			
29	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21		
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
S1 ET S2	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	E	E	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	S	S	E	E	V	V	

SEMESTRE 2																																				
Mai 2025					Juin 2025					Juillet 2025					Août 2025					Septembre 2025				Octobre 2025				Novembre 2025				Décembre 2025				
28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22		
Semaines	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
S1 ET S2	E	E	S	S	S	S	E	E	E	E	V	V	V	V	V	V	V	V																		

S1-S3-S5 : sept à février
S2-S4 : février à fin août

LEGENDE :

S	Stage
V	Vacances scolaires
E	Enseignement
	Vacances éducation nationale

10.7 ANNEXE VI. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFMEM DE COLMAR

- Fluides médicaux et pose oxygénothérapie
- Glycémie capillaire
- Gestion de l'environnement aseptique + gants stériles
- Préparation des dilutions
- Préparation des injections
- Préparation des perfusions avec adjonction de produit (flacon poudre) par set de transfert
- Préparation des perfusions avec calcul de débit
- Prise de paramètres
- Prise en charge de patients asthmatiques : aérosols doseurs, débit de pointe, chambre d'inhalation
- Situations d'urgences
- Prise en charge de la personne opposante : personne agressive, violente ou en refus de soin
- Toucher
- Utilisation de seringues auto pulsées....
- Traitement de l'image sur PC avec le logiciel MYRIAN© de la société INTRASENSE sur 14 postes

La liste est non exhaustive et sera complétée au fur et à mesure des besoins identifiés par les apprenants.

Les enseignements ont lieu avec du matériel pédagogique adapté dans des salles de pratiques dédiées.

Le bloc opératoire de la filière Infirmier de Bloc Opératoire est également utilisé.

Les plateaux techniques des HCC sont disponibles pour les ateliers pratiques en lien avec la manipulation des technologies professionnelles